



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFETE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

**ARRÊTÉ DIRM-NAMO n° 33/2017**  
relatif à la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 914-1 et suivants ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-3 et suivants ;  
Vu l'arrêté de la préfète de la région Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest ;  
Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire est composée comme suit :

- Le préfet de la région Pays de la Loire, ou son représentant, président de la commission ;
- Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, ou son représentant ;
- Le président du conseil régional des Pays de la Loire, ou son représentant ;
- En qualité de représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire :
  - Monsieur José JOUNEAU ;
  - Monsieur Jérôme JOURDAIN ;
  - Monsieur Jacques LEBREVELLEC ;
  - Madame Fanny BRIVOAL.
- En qualité de représentants des organisations de producteurs :
  - Madame Nolwenn GACE-RIMAUD, de l'organisation de producteurs « Les Pêcheurs de Bretagne » ;
  - Monsieur Jérôme MAILLET, de l'organisation de producteurs « OP Vendée » ;
  - Monsieur Christian CLOUTOUR, de l'organisation de producteurs « Pêcheurs Artisans de Noirmoutier » (OPPAN) ;
  - Monsieur Mickaël VALLEE, de l'organisation de producteurs « OP Estuaires ».

## ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-6 du code des relations entre le public et l'administration, la commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

## ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article D. 914-2 du code rural et de la pêche maritime, les membres de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire sont désignés pour une durée de quatre ans.

## ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-3 du code des relations entre le public et l'administration, le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 5 :

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest assure le secrétariat de la commission.

## ARTICLE 6 :

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2017-153 du 13 avril 2017 relatif à la composition de la commission régionale de gestion de la flotte de pêche des Pays de la Loire est abrogé.

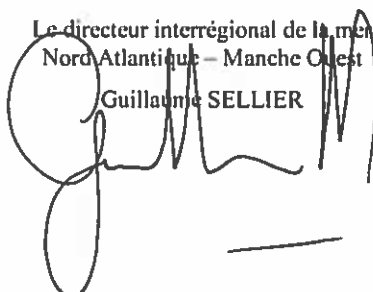
## ARTICLE 7 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **25 JUIL. 2017**

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur interrégional de la mer  
Nord Atlantique – Manche Ouest  
Guillaume SELLIER



**Ampliations :**

Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des transports, de la mer et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeur-adjoint ; division pêche et aquaculture ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Secrétariat général des affaires régionales des Pays de la Loire

Préfecture de Loire Atlantique

Préfecture de Vendée

Conseil régional des Pays de la Loire

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Organisation de producteurs Vendée

Organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne

Organisation de producteurs Pêcheurs Artisans de Noirmoutier

Organisation de producteurs Estuaires

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives), pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire